



DIPLOME DE MONITEUR EN EDUCATION CANINE

1^{er} DEGRE DE LA SCC

REFERENTIEL



Genèse :

Le stage de formation de moniteurs en éducation canine du 1^{er} degré est un véritable tronc commun CUN/CNEAC. Ce diplôme permet à son titulaire de suivre les autres formations respectives des deux commissions nationales.

Ce diplôme doit permettre aux bénévoles de nos clubs désireux de s'investir dans la formation de valider le niveau de compétence qui leur permettra d'intervenir avec suffisamment de sécurité. Le niveau d'exigence doit donc rester raisonnable. Il ne s'agit pas de décourager les bonnes volontés, mais de leur permettre d'évoluer auprès de leurs aînés pour acquérir l'expérience et les connaissances qui feront d'eux de très bons Moniteurs.

Rôle du Moniteur 1^{er} degré :

- Il est une pièce maitresse. Ses connaissances théoriques lui permettent de conseiller efficacement les adhérents.
- Il doit pouvoir épauler le Président dans toutes les démarches administratives ou civiles en utilisant ses compétences cynophiles et cynologiques.
- Il doit être capable d'animer des actions promotionnelles visant à une meilleure connaissance et une meilleure intégration du chien dans la société (Tests d'Aptitude, conventions avec les villes, Certificat d'aptitude...).
- Il est un homme de dialogue et d'apaisement. Il doit représenter dignement la cynophilie française.

Durée de la formation : 3 jours au total. Un week-end est consacré à la formation et un jour à l'évaluation.

Organisation, intervenants :

Organisé par les responsables des Sociétés Canines Régionales (CTR) avec la participation d'un formateur de la CNEAC. Un formateur de la CUN et un vétérinaire peuvent éventuellement intervenir. Le Président de la CUR sera prévenu et invité à participer au stage.

Une demande de stage sera adressée au secrétariat de la CNEAC.

Accès :

Il faut être membre d'un club affilié à une société canine régionale (ou fédération), être inscrit par son Président et posséder une licence CNEAC ou CUN.

Programme du week-end :

1 - La cynophilie française : (1h30)

- les clubs, les sociétés canines régionales et territoriales, les fédérations, la SCC.
- les clubs de race.
- la FCI

2 - Le chien de race : (30mn)

- pourquoi un chien de race ?
- l'acquisition d'un chien : démarches et documents indispensables.
- la confirmation, le pédigrée.

3 - Accueil dans un club d'utilisation : (2h)

- le rôle du moniteur
- l'organisation d'une leçon d'éducation : transfert des connaissances, progression.
- le certificat d'aptitude à l'éducation sociale du chien
- le test d'aptitude, les conventions SCC - Villes

4 – Connaissance du chien :

4-1 Notions d'éthologie : (1h45)

- la hiérarchie
- la vie sociale
- communiquer avec son chien.

4-2 Analyse du caractère chez le chien : (30mn)

4-3 Les soins d'urgence : (1h)

- les accidents (voiture, chasse), allergies, brûlures, chenilles processionnaires, coup de chaleur, dilatation torsion d'estomac, électrocution, fractures, intoxications, morsures de serpent, saignements, urgences oculaires. Les premiers gestes qui sauvent en attendant l'intervention d'un vétérinaire.

- la trousse de secours : son contenu.

(D'après le diaporama conçu par le Docteur Alexandre BALZER)

5 - Education sociale :

- la méthode naturelle : théorie **(1h)**. Travaux pratiques **(3h)** consistant à montrer la gestuelle de cette méthode pour les exercices de base et à présenter une leçon type. Cette partie correspond à ce qui sera demandé aux stagiaires le jour de l'examen. Mise en place de CAESC.

- le clicker training : théorie **(1h)**

6 - Le chien et la loi : (1h)

Le code rural, la loi de 1999, les animaux dangereux.

(D'après le diaporama conçu par le Docteur Alexandre BALZER)

Ce programme est traité dans le manuel : « **Moniteur en éducation canine** »

Examen :

Les épreuves se déroulent sur une journée pour les candidats. Elles se composent de deux parties :

Epreuve 1 : Contrôle des connaissances

Elle se déroule sous forme d'un QCM de 30 questions. Cette épreuve dure 30mn. L'intervenant CNEAC du stage aura préparé ce questionnaire en respectant la répartition figurant sur le document réponse MEC1CC.

Chaque question vaut un point, soit un total de 30 points pour cette partie.

Epreuve 2 : Contrôle des compétences

Le candidat dispose de 10mn pour présenter une leçon d'éducation. Il présentera les exercices de base de l'une des premières leçons d'éducation par la méthode naturelle : le rappel, la suite du maître, le assis, le couché et le debout. Ces exercices lui ont été présentés lors du stage.

Il sera évalué sur la fiche MEC1EC fournie. Trois ou quatre candidats joueront le rôle de l'adhérent en s'efforçant de jouer le jeu dans le meilleur esprit qu'il soit.

Cette partie vaut pour 60 points

Organisation :

La première heure est consacrée au contrôle des connaissances. Pour le contrôle des compétences, plusieurs ateliers pourront être constitués en fonction du nombre de stagiaires. Les formateurs de la CNEAC, les Moniteurs deuxième degré peuvent participer à l'évaluation.

Synthèse :

Elle se fera en utilisant la fiche récapitulative fournie. Document MEC1FR. Le CTR conservera cette fiche. Il transmettra à J.P GARCIA la liste des reçus en utilisant la fiche MEC1ADM prévue à cet effet.

Le total doit être au moins de 54/90.

Les résultats :

Ils seront communiqués aux candidats à la fin de la journée. Le CTR remettra aux nouveaux Moniteurs en éducation Canine 1er degré leur Livret de l'Éducateur qu'il aura rempli et signé. Il leur recommandera d'y coller une photo d'identité et de le faire signer par leur Président de club.